

07 juin 2019 -17:42

Conseil des ministres du 7 juin 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 7 juin 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

07 juin 2019 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 7 juin 2019

Planning indicatif des missions de gestion civile des crises pour 2019

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le planning indicatif pour l'année 2019 des contributions belges à des missions relevant de la gestion civile de crises, menées par des organisations internationales (UE, ONU, OSCE, OTAN).

Ce planning traduit de façon concrète la volonté politique belge de participer par des moyens civils aux efforts internationaux de prévention, de résolution, de stabilisation et de reconstruction post-conflictuelle dans des zones en crise. Cette volonté s'inscrit dans la stratégie belge de gestion civile des crises, approuvée le 18 mai 2017 par le Conseil des ministres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

07 juin 2019 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 7 juin 2019

Programme de recherche scientifique et technologique 2019 de la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les nouvelles études du programme de recherche scientifique et technologique 2019 de la Défense.

La Défense organise un programme pluriannuel de recherche scientifique et technologique, basé sur des objectifs stratégiques, qui se développe selon un nombre limité d'axes de recherche dans les domaines de la défense et de la sécurité.

Toutes les études du programme de recherche 2019 s'inscrivent dans le cadre des objectifs stratégiques prioritaires. 22 nouveaux projets de recherche ont fait l'objet d'une sélection objective basée sur leur mérite scientifique et leur opportunité. Les études en cours sont évaluées annuellement et, si nécessaire, font l'objet d'une réorientation ou sont arrêtées. Au total, 49 études en cours ont été confirmées. En outre, 7 nouvelles études internes à l'Institut royal supérieur de défense (Centre d'études de sécurité et défense) sont planifiées

Le programme de recherche comporte donc un total de 78 études. Il sera réalisé dans différents centres de recherche de la Défense (Ecole royale militaire, laboratoires de la Défense...) et dans le Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, en synergie avec des institutions universitaires belges et étrangères.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

07 juin 2019 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 7 juin 2019](#)

Modification de divers arrêtés royaux relatifs au réseau de la sécurité sociale

Le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui modifient divers arrêtés royaux relatifs au réseau de la sécurité sociale.

Le premier projet contient quelques adaptations terminologiques qui doivent assurer la conformité de la réglementation en vigueur avec la loi du 5 septembre 2018 instituant le comité de sécurité de l'information et le Règlement général sur la protection des données*.

Le second projet prévoit des modifications à l'arrêté royal du 16 janvier 2002, notamment suite à la réglementation modifiée relative à la protection de la vie privée. Il s'agit de :

- le remplacement de la compétence du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé de rendre un avis préalable par la compétence du Comité de sécurité de l'information de rendre une délibération préalable
- la précision que l'extension du réseau de la sécurité sociale doit toujours s'inscrire dans le cadre d'échanges (existants ou futurs) de données à caractère personnel entre les acteurs sociaux et l'instance concernée
- l'élargissement de la liste des matières qui justifient l'intégration au réseau de la sécurité sociale
- l'adaptation de la liste des articles de la loi du 15 janvier 1990 qui sont déclarés applicables aux instances qui intègrent le réseau de la sécurité sociale
- l'actualisation de la référence à l'accès au registre national et à l'utilisation du numéro de registre national ainsi que deux modifications terminologiques

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE

Projet d'arrêté royal portant modification de divers arrêtés royaux relatifs au réseau de la sécurité sociale

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 janvier 2002 relatif à l'extension du réseau de la sécurité sociale à certains services publics et institutions publiques des Communautés et des Régions, en application de l'article 18 de la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

07 juin 2019 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 7 juin 2019

Financement 2019 du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, destiné au financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, en 2019.

Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé est financé notamment par un montant à charge des frais d'administration de l'INAMI. Ce montant est fixé à 17.980.000 euros pour 2019.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

07 juin 2019 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 7 juin 2019](#)

Prolongation des cadres linguistiques pour le personnel de la Cour constitutionnelle

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger les cadres linguistiques pour le personnel de la Cour constitutionnelle.

La Cour constitutionnelle a fixé ses cadres linguistiques par une ordonnance du 14 novembre 2018. Selon cette ordonnance, les cadres linguistiques ne doivent pas être modifiés. Le projet veille donc à la prolongation de ces cadres linguistiques.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

07 juin 2019 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 7 juin 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- Lutte contre la pauvreté :
 - octroi d'un subside à l'asbl Belgian Homeless Cup
 - soutien de 20 plates-formes locales de concertation en matière de lutte contre la pauvreté des familles en 2019 - 2e trimestre
- Coopération au développement :
 - deux marchés publics (certification des systèmes d'évaluation et cofinancement des dossiers audiovisuels
 - deux contributions obligatoires (EOF et EIB)
- Affaires étrangères : deux dossiers (contribution pour une convention sur les armes à sous-munitions et aménagement de la résidence à Cotonou)
- Défense :
 - marchés publics concernant le fonctionnement de la Défense
 - accord d'utilisation entre la ville d'Eupen et la Défense pour l'acquisition du stade Roi Baudouin à Schönefeld
- Santé publique : octroi d'une subvention aux services ambulanciers
- Affaires sociales : représentation de l'Etat belge dans le cadre du contentieux et désignation des avocats
- Asile et Migration : commande auprès d'Egov Select d'un profil ICT
- Energie : octroi de subventions pour les recherches dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée

- Fonction publique :
 - bon de commande 2019 pour des prestations de maintenance corrective et technique ainsi que des prestations d'assistance sur base de l'accord-cadre existant RHC/2015/Sepp-2019
 - octroi d'un subside à l'asbl "Service social commun aux Services publics fédéraux horizontaux et à la Régie des Bâtiments", pour l'année 2019

- Politique scientifique : octroi d'une subvention à l'asbl "Service social pour le personnel du SPP Politique scientifique et des services qui en dépendent", pour 2019

- Intégration sociale :
 - subvention annuelle accordée au réseau européen URBACT, 2019
 - octroi d'une subvention dans le cadre du soutien de la médiation pour les sanctions administratives communales

- Agriculture : constitution d'une réserve de vaccins contre la maladie d'Aujeszky

- Mobilité :
 - un dossier ICT (commande de prestations d'un IAM architect ikv Coolgen Security)
 - octroi d'une subvention à l'asbl Service social du SPF Mobilité et Transports

- Agenda numérique : sept dossiers pour la Direction générale Transformation digitale du SPF BOSA (six marchés publics et l'accompagnement d'un expert en innovation avec une expertise en intelligence artificielle par un détachement EGov)

- Simplification administrative : liste de quatre dossiers pour l'Agence pour la simplification administrative (Bureau de mesures, Only Once, soutien informatique pour projets en cours et Telemarc Maintenance)

- Finances : désignation d'un cabinet d'avocats en vue de défendre les intérêts de l'Etat belge dans le cadre du pourvoi introduit par la Commission européenne devant la Cour de justice de l'Union européenne contre le régime belge des "décisions anticipées relatives aux bénéfices excédentaires"

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

07 juin 2019 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 7 juin 2019](#)

Chiffres du budget économique 2019-2020

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2019-2020, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

Depuis 2018, le rythme de croissance de l'économie mondiale a connu un ralentissement. En outre, la croissance du PIB de la zone euro du deuxième semestre de 2018 a été freinée par des facteurs temporaires, comme la forte baisse de la production automobile allemande. Compte tenu de ce point de départ défavorable, la croissance du PIB dans la zone euro baisserait à 1,1 % cette année (contre 1,9 % en 2018) pour ensuite remonter à 1,4 % en 2020. Ce scénario s'accompagne de deux risques majeurs à la baisse : une nouvelle escalade des différends commerciaux entre les États-Unis et la Chine et un départ chaotique du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le ralentissement conjoncturel européen s'est propagé à l'économie belge, dont la croissance a fléchi de 1,7 % en 2017 à 1,4 % en 2018. La croissance du PIB belge s'établirait à 1,3 % en 2019 et en 2020, soit un rythme quasiment identique à celui observé l'an dernier (un peu plus de 0,3 % en moyenne par trimestre). La croissance des exportations continuerait à ralentir en 2019 et devrait ensuite se stabiliser, tandis que la demande intérieure progresserait en 2020 sous l'impulsion de la consommation des particuliers. Ces perspectives macroéconomiques n'anticipent pas les éventuelles mesures d'économies budgétaires que les futurs gouvernements seront amenés à prendre, ce qui implique des risques à la baisse en ce qui concerne les dépenses publiques et leur impact sur la croissance économique.

La croissance de l'emploi devrait progressivement se tasser dans le courant de cette année et ensuite se stabiliser sous l'effet conjugué du ralentissement conjoncturel et de la progression des gains de productivité. En moyennes annuelles, la progression de l'emploi intérieur reste particulièrement soutenue cette année (+56 000 personnes) mais devrait retomber à +39 000 personnes en 2020. Compte tenu de la légère accélération de la croissance de la population active, le nombre de chômeurs se replie moins fortement (-27 000 personnes en 2019 et -17 000 personnes en 2020) qu'au cours des quatre dernières années. Le taux de chômage (définition Eurostat) baisserait jusqu'à 5,7 %.

Grâce à une quasi-stabilisation des prix du pétrole en euros cette année et à une légère baisse l'année prochaine, l'inflation, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, devrait progressivement retomber à 1,7 % en 2019 et à 1,5 % en 2020. Les prix de l'électricité devraient également contribuer au tassement de l'inflation. La croissance de l'indice santé s'élèverait à 1,7 % cette année. L'année prochaine, elle atteindrait 1,6 % et serait ainsi légèrement supérieure à l'inflation. Selon les prévisions mensuelles relatives à l'indice santé, l'indice pivot actuel pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales (107,20) serait dépassé en novembre 2019. L'indice pivot suivant (109,34) ne

serait pas dépassé en 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique